



ARRÊTÉ DU MAIRE N° VPRO 2023-059

Le Maire de la commune d'Héricy,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.36, R.37-1 et R.225,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux adressée par l'Entreprise ECR en vue de réaliser un terrassement pour la création d'un branchement électrique pour le n°13 rue du Terroir donnant sur la ruelle Baurin, en passant devant le n°1 ruelle Baurin, à Héricy du 25 mai 2023 au 16 juin 2023,

Considérant que pour la bonne exécution de ces travaux, il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories Ruelle Baurin du 25 mai 2023 au 16 juin 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

La circulation des voitures et cycles sera interdite sauf aux riverains Ruelle Baurin à Héricy du 25 mai 2023 et 16 juin 2023 de 8h30 à 17h00.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit au niveau du n°1 Ruelle Baurin à Héricy du 25 mai 2023 au 16 juin 2023 de 8h30 à 17h00.

ARTICLE 3 :

Un panneau « route barrée » sera placé à l'intersection de la rue du Terroir et de la Ruelle Baurin.

ARTICLE 4 :

Un panneau « route barrée sauf riverains » sera placé à l'intersection de la rue des Latteux et de la Ruelle Baurin.

ARRÊTÉ DU MAIRE N° VPRO 2023-059 (suite)

ARTICLE 5 :

Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'Entreprise ECR.

ARTICLE 6 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire de Police de Fontainebleau
- Monsieur le Responsable Pôle DT-DICT – Entreprise ECR – 8 rue de l'Industrie – 77550 Limoges-Fourches
- Monsieur le Brigadier-chef Principal de la Police Municipale d'Héricy

Héricy, le 04 mai 2023
Le Maire,

Xannick TORRES

